CONDITIONS GENERALES DE VENTES ERGELEC SERVICE 2019

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION
Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble
des ventes conclues par la société « ERGELEC SERVICE », SAS au capital de 48.000 € dont le
siège est 12, rue de l'Industrie à BRIE COMTE ROBERT (77170), immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de MELUN sous le numéro 408 577 849 (« Le Vendeur ») auprès
d'acheteurs professionnels exclusivement (« l'Acheteur » ou « le Client »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur (« Les Produits ») et notamment tous matériels électriques et d'éclairage, outillage et accessoires. Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation, ainsi qu'à l'exclusion des conditions générales d'achat de l'acheteur. Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Vendeur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Vendeur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 - COMMANDES - TARIFS

Commandes

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'Acheteur. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation de la commande par le Vendeur, qui s'assurera notamment de la disponibilité des produits demandés.

2.2. Modification, annulation des commandes
Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte, dans la

limite des possibilités du Vendeur et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit quinze (15) jours au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, après signature par l'Acheteur d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix. Aucune commande ne pourra être annulée en cours d'exécution.

2.3. Reprise de produits
Dans le cas de commandes spécifiques, en cas d'erreur imputable à l'Acheteur, les produits ne seront ni repris, ni échangés par le Vendeur. Dans le cas de commandes de produits courants, inclus dans le plan de vente du Vendeur, tenus en stock ou non, en cas d'erreur imputable à l'Acheteur, les produits pourront, avec l'accord du fournisseur, être repris par le Vendeur. La reprise donnera lieu à l'émission d'un avoir, comprenant, le cas échéant, un abattement pouvant aller jusqu'à 30 % du prix de vente initial des produits repris, hors frais de transport éventuels à la charge de l'acheteur. Le Vendeur ne procédera à aucun remboursement. Les produits repris devront impérativement être à l'état neuf, dans leur emballage d'origine. Toute demande de reprise de produits devra être adressée par mail dans un délai maximal de 30 jours calendaires suivant la date de livraison. Tout matériel retourné au Vendeur sans son autorisation préalable ne pourra être accepté.

2.4. Versement d'un acompte
Pour toute commande portant sur du matériel spécifique, non stocké ou non géré, un acompte d'un montant égal à 40 % du montant total de la commande sera exigé et définitivement acquis au Vendeur.

Les produits sont fournis aux tarifs du Vendeur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Vendeur.

Ces prix sont nets et HT, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur. Des conditions tarifaires particulières peuvent cependant être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison (notamment en cas de livraison fractionnée), ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Vendeur. Tous les frais d'emballage et de conditionnement sont à la charge du Client. L'emballage et le conditionnement peut se faire en vrac, paquets, cercles, sur palette perdue, ou consignée, en containers ou par tout autre au moyen au choix du Vendeur. Une consigne peut être facturée et devra être payée dans les mêmes conditions que le prix du Produit. La consigne donne lieu à un avoir lors du retour de l'élément consigné, en bon état et au plus tard dans un délai de 30 jours courant à compter de sa livraison. Le montant de cet avoir se calcule déduction faite des frais nécessaires pour la réutilisation de l'élément consigné supportés par le Vendeur.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour les Clients en compte auprès du Vendeur, les factures sont payables par LCR non soumises à l'acceptation à 45 jours, date d'émission de la facture. Sauf mention contraire indiquée sur la facture, aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Pour les Clients n'étant pas en compte auprès du Vendeur, les factures sont payables au comptant au jour de la commande, par carte bancaire, virement bancaire ou chèque bancaire. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par l'Acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, sur le montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acheteur. Sauf accord exprès, préalable et écrit du Vendeur, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison ou non-conformité des produits commandés par l'Acheteur d'une part, et les sommes dues, par ce dernier, au Vendeur, au titre de l'achat desdits produits, d'autre part. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

ARTICLE 4 - RESERVE DE PROPRIETE

Le Vendeur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, la propriété des produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits en cas de défaut de paiement. Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acheteur dès la livraison des produits commandés. L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du Vendeur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, le Vendeur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

ARTICLE 5 - LIVRAISONS

Les Produits acquis par l'Acheteur seront livrés dans les délais indiqués par le Vendeur lors de la commande. Ce délai ne constitue toutefois pas un délai de rigueur et le Vendeur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas deux (2) mois. En cas de retard supérieur à deux (2) mois, l'Acheteur pourra demander la résolution de la

vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Vendeur. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur, ou en cas de force majeure ou en raison du fait d'un tiers. La livraison sera effectuée par la délivrance, dans les locaux du Vendeur, à un expéditeur ou transporteur, les produits voyageant aux risques et périls de l'Acheteur. Pour une livraison en

région lle de France, le Franco de port est consenti pour toute commande d'un montant minimum de 90 € H.T, pour toute commande inférieure à ce montant, une participation forfaitaire de 18 € H.T sera facturée au Client. Pour une livraison hors région lle de France, le Franco de port est consenti pour toute commande d'un montant minimum de 450 € H.T, pour toute commande inférieure à ce montant une participation forfaitaire de 30 € H.T. sera facturée au Client.

En cas de demandes particulières de l'Acheteur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire. L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur lors de la livraison, les Produits délivrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'Acheteur disposera d'un délai de cinq (5) jours à compter de la réception des produits commandés pour émettre, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, de telles réserves auprès du Vendeur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur. Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité imputable au Vendeur aura été dûment prouvé par l'Acheteur.

ARTICLE 6 - TRANSFERT DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

6.1. Transfert de propriété

Le transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits, conformément aux dispositions de l'article 4 ci-avant.

Transfert des risques

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Vendeur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptées sans réserves. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DU VENDEUR - GARANTIE

Les produits livrés par le Vendeur bénéficient de la garantie contractuelle accordée par le fabricant dudit produit, dont les modalités et l'étendue varient selon les produits et les fabricants.

Au-delà de la garantie contractuelle accordée par le fournisseur, le Vendeur consent une garantie dans les conditions et selon les modalités suivantes. Pour être valable et recevable, toute réclamation du Client doit être détaillée, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au Vendeur et comporter l'ensemble des justificatifs. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur (i) des défauts apparents au plus tard dans les huit jours à compter de la livraison des Produits, (ii) des défauts non apparents au plus tard dans les huit jours à compter de la première utilisation des Produits, sous réserve de justifier que la première utilisation a été postérieure à la livraison, et (iii) de l'existence des vices cachés au plus tard dans les huit jours à compter de leur découverte. La garantie du Vendeur se borne purement et simplement au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose et repose des Produits ou de dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit. Les frais de livraison et de transport du Produit retourné et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs. Le remboursement s'effectuera par tous moyen au choix du Vendeur. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays

dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier, de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure, ou de non-respect des prescriptions du fabricant ou des règles de l'art lors de l'utilisation du Produit.

En tout état de cause, la garantie consentie par le Vendeur ne saurait excéder un an à compter de la livraison du produit.

Les recommandations d'achat susceptibles d'être formulées par le Vendeur, ainsi que les études et chiffrages élaborés gratuitement par le Vendeur, présentent un caractère purement indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur, notamment au titre d'un quelconque devoir de conseil et d'information. Il appartient à l'Acheteur de les contrôler et d'en apprécier la pertinence au regard de l'usage qu'il souhaite en faire, des conditions d'utilisation et des règles applicables en la matière

Le déplacement sur site d'un membre du personnel du Vendeur, préalablement à la vente, a pour unique objet d'orienter le Client vers le matériel adéquat au regard des caractéristiques techniques qui lui sont communiquées. Lors des études techniques, notamment de dimensionnement, le Vendeur ne saurait se substituer à un bureau d'étude dont l'expertise est vivement conseillée

ARTICLE 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives relatives au Client susceptibles d'être recueillies par le Vendeur sont enregistrées dans son fichier client et sont principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client. Elles sont indispensables pour la livraison et le transport des Produits ainsi que pour l'établissement des factures. Le défaut de renseignement entraîne la non-validation de la commande Les données collectées sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat de vente et au maximum pendant deux ans. L'accès à ces données est strictement limité aux employés et préposés du Vendeur, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les données pourront le cas échéant être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Client soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-avant, le Vendeur s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint par un motif légitime, notamment par une obligation légale ou réglementaire, la lutte contre la fraude ou l'abus, ou l'exercice des droits de la défense. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données qui le concernent ou de limitation du traitement, qu'il peut exercer auprès du Vendeur. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le Vendeur à l'adresse postale ou email suivante : ERGELEC SERVICE 12, rue de l'Industrie 77170 BRIE COMTE ROBERT ou g.gimenez@ergelec.fr. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE - LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont rédigées en langue française et régies par le droit français.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET LES ACCORDS QUI EN DECOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes de prix, sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.